

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2022-001

Eure Normandie Numérique

Réunion du 31 janvier 2022

Objet : Modalités de réunion du Comité syndical du
31 janvier 2022 en visioconférence.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Le Comité syndical, réuni le 31 janvier 2022 en visioconférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le présent rapport de Monsieur le Président relatif au : "Modalités de réunion du comité syndical du 31 janvier 2022 en visioconférence";
- D'approuver les modalités du déroulé de la visioconférence du Comité Syndical du 31 janvier 2022.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 27
- Collège Conseil Départemental : 24
- Collège Conseil Régional : 06

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 31 janvier 2022

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas Gravelle

